

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	5
1. LES PROJETS DE COALITION FÉDÉRALE MIROIR DANS LE CADRE DES NÉGOCIATIONS POLITIQUES DE 2019-2020 : CONTENU ET RÉACTIONS	7
1.1. Le projet de Joachim Coens (février 2020)	7
1.2. Le projet de Hilde Crevits (août 2020)	10
2. BREF HISTORIQUE DE L'IDÉE DE COALITION FÉDÉRALE MIROIR	12
2.1. État des lieux : une modalité jusqu'à présent inédite	12
2.2. Rétroactes : deux tentatives de mise en application avortées	14
2.2.1. Lors de la formation du gouvernement fédéral en 2010-2011	15
2.2.2. Lors de la formation du gouvernement fédéral en 2014	16
3. ARGUMENTS EN FAVEUR ET EN DÉFAVEUR DE LA COALITION FÉDÉRALE MIROIR	19
3.1. Les arguments en faveur	20
3.1.1. Une garantie pour la cohésion politique et la collaboration entre les niveaux de pouvoir	20
3.1.2. Un gage de rapidité dans la formation du gouvernement fédéral	22
3.1.3. La levée des obstacles intercommunautaires	22
3.1.4. Une appartenance plus nette des partis politiques à la majorité ou à l'opposition	23
3.1.5. L'existence d'un mécanisme proche : le mode de formation des gouvernements de la Région bruxelloise	24
3.2. Les arguments en défaveur	25
3.2.1. La difficulté d'élaborer un accord de gouvernement fédéral	26
3.2.2. Un gouvernement fédéral entre risques de minimalisme, de fragilité et de paralysie	27
3.2.3. Une stabilité gouvernementale fédérale suspendue aux entités fédérées	27
3.2.4. Un niveau fédéral entravé dans son bon fonctionnement	28
3.2.5. Un niveau fédéral nié dans sa spécificité	29
3.2.6. Une Région bruxelloise et une Communauté germanophone niées dans leur existence institutionnelle	30
3.2.7. Des retombées négatives sur la formation et la stabilité des gouvernements fédérés	36
4. LA COALITION FÉDÉRALE MIROIR, UNE FORMULE « CONFÉDÉRALE » ?	39
4.1. Le confédéralisme au sens de la doctrine juridique classique	39
4.2. Le confédéralisme dans le cadre du débat institutionnel belge	41
CONCLUSION	44
ANNEXES	47